

Fiche descriptive générique

Juridique

Les fondamentaux juridiques et fiscaux de la diffusion internationale

Version au 25/01/2024



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne chargée de la gestion et l'administration de projets de diffusion de spectacles ayant une dimension internationale (accueil d'artistes étrangers, contractualisation avec des intermédiaires étrangers, vente ou production de spectacles à l'étranger, etc).

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser la réglementation applicable à l'embauche d'artistes à l'étranger, l'embauche d'artistes étrangers en France ou dans l'Union Européenne, l'accueil de spectacles dans le cadre de contrats conclus avec des intermédiaires étrangers
- Maîtriser le cadre juridique et les différentes formalités administratives à respecter
- Connaître les spécificités de chaque situation en matière sociale et fiscale
- Mettre en place une stratégie cohérente de diffusion de ses artistes à l'étranger

PRÉREQUIS

Les participants devront justifier d'une expérience professionnelle de diffusion ou de vente de spectacles vivants, ainsi que d'une maîtrise préalable des contrats conclus avec des interlocuteurs nationaux et une pratique de la paie.

MODALITÉS D'ADMISSION

L'admission à cette formation est soumise à un entretien avec un.e de nos conseillers.ères formation.

CONTENU

Partie I - La circulation des artistes dans le monde

L'accès au territoire : les visas

- Informations générales : quelques chiffres, y a-t-il des exceptions ?
- Catégories de visas et critères d'attributions
- Où demander les visas, qui fait la demande, les documents à fournir, les délais, combien coûte un visa, quels sont les recours ?
- Particularités et conseils

L'accès au travail : les permis de travail

- Accueil d'artistes et techniciens étrangers en France : autorisation de travail pour les séjours de moins de 3 mois ; autorisation de travail pour les séjours de plus de 3 mois pour les artistes et techniciens extra-européens
- Cas particuliers

La protection sociale et le paiement des cotisations sociales

- Législation de sécurité sociale applicable
- Accords internationaux de sécurité sociale : convention bilatérale, règlement communautaire, que se passe-t-il en l'absence de convention bilatérale ?
- Le détachement : principes et objectifs ; procédures ; artistes « profession libérale » (ou auto-détachement) ; cotisations sociales en France ; prise en compte des heures réalisées à l'étranger pour les intermittents du spectacle

Partie II - La fiscalité internationale du spectacle

Les conventions fiscales internationales

L'impôt sur le revenu des artistes et techniciens

- L'imposition des artistes sur les rémunérations de source étrangère (exceptions, cas de l'absence de convention fiscale, procédures) ; le régime d'imposition des techniciens

Partie III - La circulation des spectacles

Cadre juridique : les contrats du spectacle



- Rappel du droit des contrats
- Clauses spécifiques dans les contrats
- Contrat d'engagement d'un artiste ou technicien : embauche en France d'artistes et techniciens étrangers ; détachement d'artistes et techniciens par un employeur français pour une représentation à l'étranger
- Le contrat de cession de droit d'exploitation : caractéristiques du contrat de cession en France ; principales obligations du producteur et de l'organisateur ; achat d'un spectacle à un producteur étranger par un organisateur français ; vente d'un spectacle à l'étranger par un producteur français

Le cadre fiscal du spectacle vivant

- La TVA en Europe : achat de spectacle étranger en France ; vente de spectacle à l'étranger
- La TVA dans les échanges internationaux

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

ROÉ Cendryne

Productrice de spectacles au sein de Nomades Kultur, manager de Juan Carmona, directrice du festival « Les Nuits flamencas », formatrice spécialisée sur la diffusion internationale du spectacle vivant et des contrats du spectacle.

Auteur de l'ouvrage « La Circulation internationale du spectacle » (éditions IRMA).

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

La formation est agrémentée de documentation : formulaires, bulletins de paie, déclaration, etc.

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 2 jours (14 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

Tarif public : 1 195 euros, net de taxes, par participant



Tarif spécifique : 840 euros, net de taxes, par participant, destiné aux personnes physiques (indépendants, intermittents...), aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 95 % (taux de répondants 100 % à la date du 06/02/2024)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation. D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

